



## **Objet : Entretien des cours d'eau – Début de la Campagne 2026**

Madame, Monsieur,

La campagne de faucardage et d'entretien des cours d'eau va prochainement débiter sur le territoire. Afin de préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, les interventions doivent être réalisées dans le respect des périodes favorables à l'environnement et de la réglementation en vigueur.

### **Périodes d'intervention à respecter :**

- **Entretien des berges** : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mars (la nidification des oiseaux ayant lieu d'avril à août);
- **Faucardage et entretien de la végétation aquatique** : du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, uniquement lorsque la végétation devient envahissante.

La fin de l'été est à privilégier afin de limiter l'impact sur la faune aquatique. Les coupes totales de végétation sont à éviter.

### **Obligations des propriétaires riverains :**

Conformément à l'article L215-14 du Code de l'Environnement, les propriétaires riverains des cours d'eau situés sur les communes de Beauce-la-Romaine, Avaray, Lestiu, Tavers, Beaugency, Baccon, Huisseau-sur-Mauves, Baule, Meung-sur-Loire, Saint-Ay, Chaingy, Lailly-en-Val, Dry, Cléry-Saint-André, Mézières-lez-Cléry, Mareau-aux-Prés, Ardon, Jouy-le-Potier et Saint-Laurent-Nouan (liste des cours d'eau concernés au verso) doivent assurer un entretien régulier des berges et du lit du cours d'eau.

Cet entretien consiste notamment à :

- retirer les arbres, branches et déchets gênant l'écoulement ;
- entretenir la végétation des berges de manière raisonnée ;
- limiter le faucardage aux secteurs nécessaires ;
- préserver des zones refuges pour la faune.

Les produits de coupe ne doivent pas être laissés dans le cours d'eau afin d'éviter la formation d'embâcles et les risques d'inondation.

**Pour plus d'informations et de conseils, nous vous invitons à contacter les Techniciens Rivière de la CCTVL.**

*Mauves, Lien et Rû de Beaugency*

☎ **Julian TUCHOLSKI**: 06.18.41.58.27

✉ **j.tucholski@ccterresduvalde Loire.fr**

*Val d'Ardoux*

☎ **Audrey GALBAS-FRONTINOIS** : 07.88.06.60.89

✉ **a.hunt@ccterresduvalde Loire.fr**

En cas de non-exécution de l'entretien régulier, et après mise en demeure, les travaux pourront être réalisés d'office aux frais des propriétaires concernés.

Nous vous remercions de votre implication dans la préservation des cours d'eau.

Le 11 mai 2026,

La Vice-présidente déléguée à la Gestion des Milieux Aquatiques  
et à la Prévention des Inondations



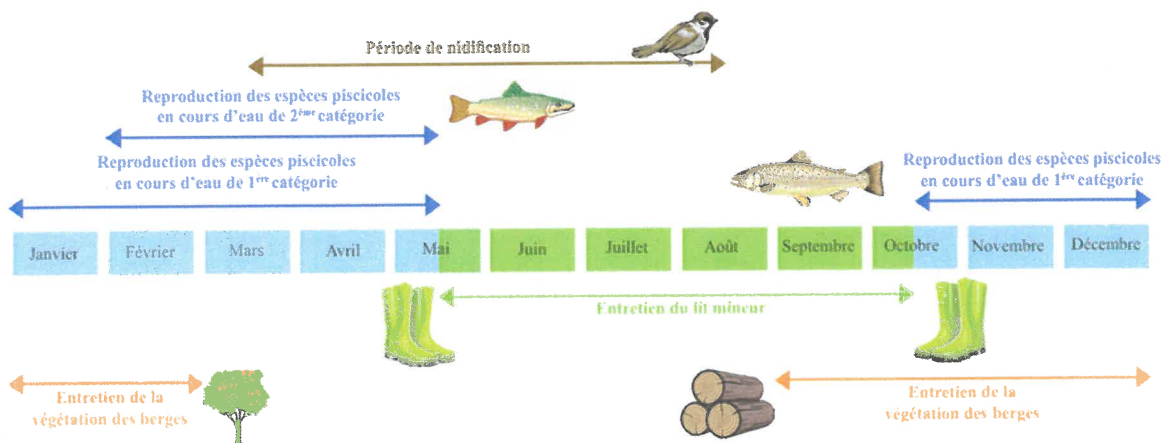
Véronique HAMEAU


44 rue de Châteaudun - 45130 Meung-sur-Loire — Tel : +33 (0)2 38 45 11 11 – Siret : 200 070 183 00336 – [ccterresduvalde Loire.fr](http://ccterresduvalde Loire.fr)

Communes et cours d'eau concernés :

Commune	Cours d'eau
ARDON	Ardoux
AVARAY	Lien
BACCON	Mauve de la Détourbe, Mauve de Fontaine
BAULE	Mauve de la Détourbe, Petite Mauve (Mauve de Baule)
BEAUCE-LA-ROMAINE	Aigre, Baignon
BEAUGENCY	Rû de Beaugency, Rû de Garambault, Petite Mauve (Mauve de Baule), Ardoux, Ime
CHAINGY	Mauve de Saint-Ay, Rollin
CLERY-SAINT-ANDRE	Ardoux
DRY	Ardoux, Petit Ardoux
HUISSÉAU-SUR-MAUVES	Mauve de la Détourbe, Mauve de Fontaine, Mauve de Montpipeau, Dourdaigne
JOUY-LE-POTIER	Rû de Vézenne, Petit Ardoux
LAILLY-EN-VAL	Ardoux, Petit Ardoux, Rû de Vézenne, Rû de Châtillon
LESTIOU	Lien
MAREAU-AUX-PRES	Faux Ardoux
MEUNG-SUR-LOIRE	Mauve de la Détourbe, Mauve de Fontaine, Dourdaigne, Mauve de Saint-Ay, Faux Ardoux (Vieille Rivière)
MEZIERES-LEZ-CLERY	Ardoux
SAINT-AY	Mauve de Saint-Ay, Rollin
SAINT-LAURENT-NOUAN	Ardoux, Ime, Rû de Beaugard (Rû de la Boulaie)
TAVERS	Lien

## Calendrier d'entretien des cours d'eau



 Avant de débuter tout entretien, il est essentiel de se renseigner sur les types d'habitats présents dans la zone concernée. Cela permet d'éviter de détruire des habitats d'espèces protégées, notamment ceux des amphibiens, des coléoptères, des odonates, des oiseaux ou des chauves-souris de la ripisylve.